

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2015

PROTÉGER LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET PROFESSIONNELS ET À SÉCURISER
LEUR SITUATION JURIDIQUE ET SOCIALE - (N° 2734)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC47

présenté par
Mme Bourguignon, rapporteure

ARTICLE 12

À l'alinéa 4, substituer aux mots : « à cet alinéa », les mots : « au présent alinéa »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.